

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 18 février 2025

SOMMAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS

Affaires administratives

- 2025.001 Rapport Social Unique (RSU)
- 2025.002 Autorisations Spéciales d’Absence (ASA)
- 2025.003 Contrat Santé, mandatement du Centre De Gestion (CDG) 63 pour une mise en concurrence

Affaires financières et prospectives budgétaires

- 2025.004 Affectation anticipée du résultat N-1 (BP-VALTOM-2024)
- 2025.005 Affectation anticipée du résultat N-1 (BA-CODOEC-2024)
- 2025.006 Budget Principal (BP) 2025
- 2025.007 Budget Annexe (BA) 2025 Déchets Organiques et Economie Circulaire
- 2025.008 Contribution à l’habitant 2025
- 2025.009 Fongibilité des crédits sur les budgets principal et annexe 2025
- 2025.010 Aide d’urgence pour l’île de Mayotte

Valorisation et recyclage

- 2025.011 Dépollution des bennes gravats de déchèteries pour présence d’amiante, bilan 2024 et taux 2025
- 2025.012 Marché tri des emballages et papiers, indemnisation des collectivités adhérentes pour pertes de recettes du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024
- 2025.013 Marché exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM, attribution
- 2025.014 Marché pour la valorisation des gravats collectés en déchèterie, lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8, avenants n° 2
- 2025.015 Convention de partenariat avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Economie circulaire et prévention

- 2025.016 Convention de partenariat avec le Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement (CPIE) Clermont-Dômes, avenant n° 3
- 2025.017 Convention de partenariat avec PAMPA Consigne, avenant n° 2
- 2025.018 Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d’Industrie (CCI) Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, avenant n° 3
- 2025.019 Convention de partenariat avec CoCoShaker 2025 - 2027)
- 2025.020 Convention d’objectifs avec Emmaüs 63 pour la gestion de la filière textile en période de crise, avenant n° 1
- 2025.021 Convention d’objectifs avec les Mains Ouvertes pour la gestion de la filière textile en période de crise

LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 décembre 2024

Le **17 décembre 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 4 février 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents (23) :

Par ordre alphabétique :

Mesdames : BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure, TRICHARD Dorothée ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHAUCOT Gérard, CHASSANG Jean-Pierre, CLAMADIEU Yves, CLEMENT Jean Marie, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, GEORGEON Hugues, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs (5) :

Monsieur CHAMPOUX Bruno (à Madame Dorothée TRICHARD) ;

Monsieur CHAUVIN Lionel (à Monsieur Marc MENAGER) ;

Madame FROMAGE (à Monsieur Pierre RAVEL) ;

Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;

Monsieur LAGRU Alain (à Monsieur Guy MAILLARD).

Excusés (8) :

Mesdames : BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne ;

Messieurs : AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CINEUX Cyril, LANDIVAR Diego, RENIE Stanislas.

.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Affaires administratives

2024.063 Rapport Social Unique (RSU)

Le comité syndical prend acte du Rapport Social Unique du VALTOM au titre de l'année 2023.

2024.064 Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

Le comité syndical rejette la délibération ayant pour objet le retrait du motif « congé menstruel » de la liste des Autorisations Spéciales d'Absences (15 voix contre et 2 abstentions).

2024.065 Contrat Santé, mandatement du Centre De Gestion (CDG) 63 pour une mise en concurrence

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- Donner mandat au CDG 63 pour le lancement de cette mise en concurrence ;
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette décision ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Affaires financières et prospectives budgétaires

2024.066 Affectation anticipée du résultat N-1 (BP-VALTOM-2024)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation anticipée du résultat du Budget Principal du VALTOM pour l'exercice 2024.

2024.067 Affectation anticipée du résultat N-1 (BA-CODOEC-2024)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation anticipée du résultat du Budget Annexe Déchets Organiques Economie Circulaire de l'exercice 2024.

2024.068 Budget Principal (BP) 2025

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le projet de Budget Principal 2025.

2024.069 Budget Annexe (BA) 2025 Déchets Organiques et Economie Circulaire

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le projet de Budget Annexe Déchets Organiques et Economie Circulaire 2025.

2024.070 Contribution à l'habitant 2025

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 33 € HT par habitant et par an pour l'année 2025.

2024.071 Fongibilité des crédits sur les budgets principal et annexe 2025

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Procéder, au sein des budgets, principal et annexe, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- Signer tout document s'y rapportant.

2024.072 Aide d'urgence pour l'île de Mayotte

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'apporter une aide financière à hauteur de 50 000 € par le biais du dispositif de veille et de soutien « Solidarité Association des Maires de France pour Mayotte », et d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens pour engager la dépense.

Valorisation et recyclage

2024.073 Dépollution des bennes gravats de déchèteries pour présence d'amiante, bilan 2024 et taux 2025

Le comité syndical prend acte du bilan 2024 des dépollutions de bennes de gravats pour présence d'amiantes et du taux de prise en charge financier 2025 par le VALTOM à hauteur de 1,32 % des bennes de gravats de déchèterie.

2024.074 Marché tri des emballages et papiers, indemnisation des collectivités adhérentes pour pertes de recettes du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'indemniser ses collectivités adhérentes au titre des pertes de soutiens CITEO et des recettes de rachat matières.

2024.075 Marché exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM, attribution

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'attribuer le marché d'exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM à compter du 1^{er} mai 2025 de la manière suivante :
 - Lot 1 : à la société OVIVE pour un montant annuel estimatif de 113 542,00 € HT ;
 - Lot 2 : à la société OVIVE pour un montant annuel estimatif de 160 308,00 € HT ;
 - Lot 3 : à la société SUEZ pour un montant annuel estimatif de 76 414,20 € HT.
- D'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

2024.076 Marché pour la valorisation des gravats collectés en déchèterie, lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8, avenants n° 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les avenants n° 2 aux lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8 pour la valorisation des gravats collectés en déchèteries.

2024.077 Convention de partenariat avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2025 entre ATMO AURA et le VALTOM pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

Economie circulaire et prévention

2024.078 Convention de partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes, avenant n° 3

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le programme 2025 des actions menées avec le CPIE ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat avec le CPIE.

2024.079 Convention de partenariat avec PAMPA Consigne, avenant n° 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec PAMPA Consigne ;
- D'attribuer un soutien financier à PAMPA Consigne à travers une aide au fonctionnement de 50 000 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

2024.080 Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole, avenant n° 3

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le programme 2025 avec la CCI Puy de Dôme Clermont Auvergne Métropole ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat avec la CCI Puy de Dôme Clermont Auvergne Métropole.

2024.081 Convention de partenariat avec CoCoShaker 2025 - 2027)

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De valider le principe d'un soutien financier annuel à CoCoShaker pour ses actions de sensibilisation et d'accompagnements des entrepreneurs engagés dans l'économie circulaire (7 000 € HT) et l'alimentation durable (3 000 € HT) à hauteur de 10 000 €. Cet engagement ne sera effectif que dans le cas où un porteur de projet souhaite développer son activité dans les domaines précités sur le territoire du VALTOM ;
- De valider le principe d'un soutien en temps « agent » du VALTOM à hauteur de 7 demi-journées, soit l'équivalent d'un soutien de 665 € ;
- D'autoriser le Président à signer une convention pluriannuelle avec CoCoShaker.

2024.082 Convention d'objectifs avec Emmaüs 63 pour la gestion de la filière textile en période de crise, avenant n° 1

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du VALTOM à signer l'avenant n° 1 à la convention d'indemnisation d'Emmaüs 63.

2024.083 Convention d'objectifs avec les Mains Ouvertes pour la gestion de la filière textile en période de crise

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du VALTOM à signer la convention d'objectif octroyant aux Mains Ouvertes une aide exceptionnelle pour le premier semestre 2025.